

DÉLIBÉRATIONS

N° 2019/078/7.3

Feuillet n° 083

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-neuf, le 26 juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 20 juin 2019

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	32
Votants :	41
Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Yves MOREAU, Roland MOULINIER, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Sabine MALARD, Arlette VERDIER, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT,.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER, Béatrice ROLLAND représente Charles SOL, Yves

THOMASSON représente Dominique DURAND.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI, Bertrand CAGNIART, Gérard MERCIER, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI donne pouvoir à Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Laurent DELAGE donne pouvoir à Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER donne pouvoir à Serge PEDENON, Francis AUMETTRE donne pouvoir à Bernard DURAND, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Pierre DELMON donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : ZAE Les Broussilloux : réalisation d'un contrat de prêt pour l'achat des terrains

Par délibération n°2017100 en date du 11 décembre 2017, la Communauté de communes a validé le principe de l'achat de terrains sur la ZAE des Broussilloux à Hautefort (20 857m²) au prix de 10€HT/m².

AR PREFECTURE

024-20001150-20190626-DE2019078-DE
Regu le 28/06/2019

M. le Président rappelle que pour les besoins de financement de l'opération visée ci-après, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 212 000,00 EUR.

Le Conseil Communautaire, après avoir pris connaissance de l'offre de financement et des conditions générales version CG-LBP-2019-08 y attachées proposées par La Banque Postale, **et après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE**

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Score Gissler : 1A
Montant du contrat de prêt : 212 000,00EUR
Durée du contrat de prêt : 10ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements (achat de terrains ZAE Broussilloux)

Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2029

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 212 000,00EUR
Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 23/08/2019, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,63%
Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Commission

Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,

le 28/06/2019

Le Président,
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE

024-200041150-20190626-DE2019078-DE
Regu le 28/06/2019